

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.  
Madame Tania Tremblay, directrice générale

### SONT ABSENTS(ES) :

Madame Stéphanie Felx conseillère et Monsieur Tony Bolduc conseiller

**Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 04.**

#### **2023-07-445 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
  - o 3.6 Demande de PIIA visant l'installation des enseignes commerciales au 505, boulevard Saint-Jean-Baptiste;
  - o 3.7 Demande de PIIA visant la rénovation extérieure au 505, boulevard Saint-Jean-Baptiste;
  - o 3.8 Demande de PIIA visant la création des espaces de stationnement au 505, boul. Saint-Jean-Baptiste.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2023-07-446 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES C01-214 ET C01-216.**

- Avis de motion est donné par le conseiller Philippe Drolet qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2022-1009 sera présenté en vue de son adoption lors qu'une séance ultérieure. Ce règlement visera à :
  - o Remplacer les grilles des spécifications des zones C01-214 de C01-216.
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

#### **2023-07-447 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1009-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES C01-214 ET C01-216.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier d'apporter des modifications au règlement de zonage 2022-1009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 2022-1009-04 modifiant le règlement de zonage 2022-1009.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2023-07-448 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 5 JUIN 2023.**

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juin 2023.

**2023-07-449 DEMANDE DE PIIA VISANT L'INSTALLATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES AU 153, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'installation des enseignes commerciales a été déposée pour le 153, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 3 juillet 2023 lors d'une séance ordinaire;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée selon les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, extraits du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 153, boulevard Saint-Jean-Baptiste visant l'installation des enseignes commerciales.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2023-07-450 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE AU 6, RUE DES ÉCUREUILS.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant une nouvelle construction d'une maison unifamiliale a été déposée pour le 6, rue des Écureuils;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée selon les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, extraits du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 6, rue des Écureuils visant une nouvelle construction d'une maison unifamiliale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2023-07-451 DEMANDE DE PIIA VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 823, RUE DE LORRAINE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée a été déposée pour le 823, rue de Lorraine;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée selon les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, extraits du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 823, rue Lorraine visant l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil.***

N/A

***La période de questions.***

N/A

**2023-07-452 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 19 h 07.

**ADOPTÉE à l'unanimité**